

## **Les Editions AETH – Procédure 2017.**

### Procédure Manuscrit :

Vous adressez votre manuscrit papier par voie postale ou électronique aux Editions A&H.

Par voie postale à : **Editions A&H- service Manuscrit - B.P. 421 - 27130 VERNEUIL SUR AVRE – France**

Ou : [manuscrit@lestemps.fr](mailto:manuscrit@lestemps.fr) - objet : service manuscrit.

Les manuscrits papiers sont prioritaires sur le numérique.

Compte tenu du nombre croissant des manuscrits reçus chaque mois, les délais de passage en comité de lecture peuvent parfois excéder 1an.

Notre comité est un ensemble de bénévoles et nous ne pouvons actuellement répondre plus rapidement à vos attentes.

### **Etape 1 :**

Le manuscrit est étudié par 2 personnes afin de vérifier s'il respecte la législation en vigueur, lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique.

- 1.1 L'auteur ne doit pas : masquer sa véritable identité, usurper l'identité d'autrui, introduire, modifier, altérer, falsifier, copier ou supprimer des informations ne lui appartenant pas, diffuser des informations injurieuses ou diffamatoires pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui, faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie et de la xénophobie, pouvant porter atteinte à l'ordre public.

- 1.2 L'auteur ne doit pas avoir fait l'objet d'une quelconque publication même partielle du manuscrit à compte d'auteurs ou d'éditeurs **que ce soit en version papier ou numérique** (facteur sélectif rédhibitoire).

### **Etape 2 :**

- 2.1 Si le manuscrit ne respecte pas l'étape 1, il est effacé, détruit ou retourné à l'expéditeur si l'envoi est accompagné d'une enveloppe timbrée suffisamment affranchie.
- 2.2 Le manuscrit respecte la phase 1, il est stocké pour être soumis en réunion d'approbation pour le comité de lecture étape 3 (une réunion par mois).

### **Etape 3 :**

La réunion d'approbation pour le comité de lecture :

Chaque mois, l'équipe se réunit pour faire le point sur les manuscrits en attente afin de déterminer s'ils correspondent à notre ligne éditoriale.

- 3.1 Si le manuscrit ne respecte pas la décision, il est effacé, détruit ou retourné à l'expéditeur si l'envoi est accompagné d'une enveloppe timbrée suffisamment affranchie. Dans ce cas, vous recevez un courrier réponse.
- 3.22 Le manuscrit correspond à notre ligne éditoriale, il est adressé à un pré-comité de lecture sous format papier ou électronique (environ 10 personnes).

le pré-comité attribue une notation sur 10 de votre manuscrit, si la note est supérieure à 8, vous passez directement en comité de lecture.

Le comité de lecture :

Notre comité de lecture se compose de 62 personnes : 12 blogueurs littéraires et 45 lecteurs que nous avons choisis entre 14 et 89 ans et de 5 auteurs ayant publiés plus de 2 livres au niveau national.

Une fiche de lecture accompagne votre manuscrit, elle comporte une note sur 10 pour l'appréciation globale du manuscrit et une note sur 10 pour le style littéraire et différentes rubriques (telles que pourquoi cette note, sentiments sur le style du livre, ce que je pense des personnages, du thème ...).

Nous laissons 3 mois à notre comité de lecture pour nous retourner les fiches.

A l'issue du retour des fiches, une moyenne est faite et si vous obtenez plus de 8/10 dans les deux critères, votre manuscrit passe en commission des manuscrits.

#### **Etape 4 :**

Commission des manuscrits tous les 6 mois :

- 4.1 Votre manuscrit passe pour la première fois en commission des manuscrits, un dossier de synthèse est établi, il reprend tous les éléments des lecteurs du comité de lecture pour que vous puissiez apporter des corrections, les modifications nécessaires. Dans le cas, un courrier vous est adressé.
- 4.2 votre manuscrit a été modifié, il correspond aux remarques qui vous ont été faites en première commission et dans ce cas vous passez en étape 5 (ligne éditoriale). Dans ce cas, vous recevez un contrat d'édition en double exemplaire.
- 4.3 Votre manuscrit ne correspond toujours pas, il vous est à nouveau retourné.

#### **Etape 5 :**

Ligne éditoriale :

- 5.1 Votre manuscrit est transmis au relecteur correcteur.
- 5.2 Votre manuscrit est transmis à la PAO (mise en page).

Les délais varient en fonction du calendrier et du catalogue en cours. Vous recevez la maquette de votre livre sous forme électronique pour relecture et validation. Aucun travail de réécriture n'est effectué.

- 5.2 Si l'étape n'est pas validée par l'éditeur retour à l'étape 1.

Les ouvrages faisant l'objet d'une édition sont programmés au catalogue de l'année suivante.

Le bouclage de catalogue se fait généralement au mois de juin de l'année en cours.

Nb : si vous le souhaitez, un service de réécriture est à votre service (voir les conditions sur notre site).

#### **Etape 6 :**

Maquette couverture.

Une prémaquette est réalisée et est soumise à la direction pour validation :

- 6.1 La maquette satisfait le comité de direction, dans ce cas un livre maquette est réalisé.
- 6.2 La maquette ne satisfait pas, dans ce cas retour aux réunions de préparation.

**Etape 7 :**

Maquette :

Un livre maquette est réalisé et mis en relecture par tous les intervenants de la chaîne graphique :  
Correcteur, maquettistes, graphiste ...

- 7.1 Le livre maquette satisfait à toutes nos exigences, il est transmis à notre imprimeur.
- 7.2 Le livre ne satisfait pas à nos exigences, dans ce cas retour à l'étape 6.
- 7.3 Une copie vous est adressée par email pour relecture uniquement.

**Etape 8 :**

L'impression du livre :

L'impression varie en fonction des choix faits par l'éditeur sur la quantité des ouvrages nécessaires pour une première édition ou pour une réédition.

**Etape 9 :**

Edition et distribution :

Depuis 2016, les éditions A&H bénéficient d'un réseau de libraires partenaires qui diffusent notre catalogue, le réseau s'agrandi chaque année.

Néanmoins, certains ouvrages seront diffusés par notre diffuseur partenaire au niveau national.

**Etape 10 :**

Agent littéraire

Certains auteurs bénéficient d'un agent littéraire qui organise la promotion de leurs ouvrages.

En envoyant votre manuscrit, vous attestez avoir pris connaissance de cette procédure et en acceptez l'ensemble des conditions.